

COLLOQUE NANTES, 29-30 SEPTEMBRE 2008

« LE ROLE DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE DANS LES TERRITOIRES :

SIX ETUDES DE CAS COMPAREES »

Amélie ARTIS¹, Danièle DEMOUSTIER², Emmanuelle PUISSANT³

ESEAC, Institut d'Etudes Politiques de Grenoble

RESUME

L'analyse de la place et du rôle de l'ESS sur quatre zones d'emploi de la région Rhône-Alpes et deux villes européennes (Berlin et Barcelone), montre la diversité des modèles de participation de l'ESS à la régulation territoriale, entendue comme la manière d'influencer le développement territorial par l'orientation des choix socio-économiques. Cette participation tient à la fois au poids (en partie hérité du passé) et à l'influence des acteurs dans le cadre du passage d'une intégration sectorielle à une insertion plus transversale, en adéquation avec les nouvelles logiques du développement local qui insistent sur l'approche globale et transversale de la population comme du territoire, sur la valorisation des externalités positives, et sur les synergies entre activités marchandes et non marchandes. Cette communication vise à expliciter ce changement de modèle, d'une structuration sectorielle autour de la promotion de l'activité à un élargissement intersectoriel, puis à une dynamique partenariale et à une approche transversale, évolution qui nécessite la médiation d'acteurs institutionnels susceptibles de faciliter le passage de l'intérêt collectif à l'intérêt général.

MOTS CLES

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, ASSOCIATIONS, COOPERATIVES, MUTUELLES, TERRITOIRES, ZONES D'EMPLOI, DEVELOPPEMENT LOCAL, REGULATION TERRITORIALE, EVALUATION

¹ amelieartis@yahoo.com

² daniele.demoustier@iep-grenoble.fr

³ emmanuelle.puissant@wanadoo.fr

INTRODUCTION

Toutes les analyses récentes du développement local⁴, mettent l'accent sur l'insuffisance d'une approche des territoires en terme de dotation des facteurs et de croissance des activités engendrant de nouvelles ressources (les « outputs ») qui diffuseraient, par effets d'entraînement, la richesse sur le territoire. D'une part la « ressource territoriale » n'est plus considérée comme acquise a priori, mais comme devant être « activée » par la mobilisation d'acteurs. D'autre part le développement local se définit davantage comme une mise en synergie d'activités diverses (marchandes mais aussi non marchandes) que comme une simple juxtaposition d'initiatives productives. C'est pourquoi, les nouvelles politiques de développement local mobilisent le « capital social », encouragent les relations entre acteurs locaux et cherchent à coordonner une dynamique transversale pour activer un développement endogène et attirer des ressources externes.

Dans ce cadre, le rôle de l'ESS, en tant qu'ensemble « solidarisé »⁵, et pas seulement comme somme d'organisations sectorielles, peut être reconnu⁶ dans sa capacité à combiner le travail rémunéré et non rémunéré, les ressources marchandes et non marchandes, les activités économiques et sociales, et à interconnecter des réseaux très divers, afin de valoriser l'ensemble du potentiel local, de corriger les déséquilibres locaux en internalisant des externalités négatives et ainsi de promouvoir un développement plus solidaire.

L'étude de la place et du rôle de l'ESS sur 6 territoires très différents (2 vallées rurales, 2 zones urbaines françaises et 2 villes étrangères)⁷ montre qu'elle s'inscrit très spécifiquement dans les modes de régulation territoriale : gardant des traces de l'héritage historique culturel et socio-économique (la « matrice territoriale »), d'un poids et d'une influence très variable selon les configurations, elle s'inscrit dans la régulation locale en fonction de son propre rapport à l'activité et à sa capacité à passer d'une logique sectorielle à une logique transversale.

Ainsi, dans la Vallée de l'Arve, l'ESS est faible (7% des emplois salariés) et relativement polarisée en fonction des caractéristiques du territoire (partagé entre la haute montagne propice au sport et au tourisme d'une part, et une vallée industrielle de PME familiales dans le décolletage d'autre part).

4 Cette étude s'inspire des nouvelles théories économiques du développement local (économie des proximités, régulation territoriale, développées par B. Pecqueur, G. Colletis, J.P. Gilly, Y. Lung, J.B. Zimmerman), et des analyses politiques sur la gouvernance territoriale, théories réunies dans l'analyse des « régimes territoriaux » (X. Itçaina, J. Palard, S. Segas), cf bibliographie

5 C. Vienney, L'économie sociale, Repères, La Découverte, 1994

⁶ En témoigne l'investissement d'élus locaux dans ce champ : municipaux depuis 2001, régionaux depuis 2004.

⁷ Voir l'encadré méthodologique

A Valence comme à Barcelone, l'ESS est relativement présente (13% des emplois à Valence) du fait d'une implantation affirmée dans certains domaines tels la mutualité de santé et de crédit à Valence, les coopératives de travail et de consommation à Barcelone.

A Grenoble, l'ESS, dont le poids la situe dans la moyenne régionale (9,5% des emplois salariés) est plus diversifiée ; elle épouse plus rapidement les évolutions et les innovations sociales, parallèlement aux innovations des PME de haute technologie.

A Berlin, ville en forte mutation depuis la chute du Mur, l'ESS est récente : constituée à partir des structures communautaires et alternatives de quartier, elle se positionne directement sur le champ de la solidarité et de l'emploi.

Dans la Vallée de la Drôme, l'ESS est relativement forte (17% des salariés) en partie par défaut, du fait de l'importance du travail indépendant agricole d'une part, et du retrait des PME d'autre part. Elle est alimentée par la rencontre entre les besoins d'une population locale vieillissante, les ressources des retraités semi-résidents et la mobilisation de néo-ruraux à la recherche d'une qualité de vie et non d'un taux de croissance maximum.

Au-delà de la diversité des situations, ces exemples montrent le changement de modèle socio-économique d'une logique d'implantation des activités (d'origine interne ou externe) qui alimente le poids sectoriel de chaque organisation, à une dynamique de mise en synergie, voire de solidarisation des acteurs qui valorise l'ESS comme acteur collectif du territoire. Ce changement s'opère par la transformation du rapport à l'activité, à l'emploi et au financement, par la mutation même des organisations, par leur mode d'inscription dans le territoire et par l'action de médiateurs institutionnels qui soutiennent le passage de l'intérêt collectif autour de l'activité ou du public, à l'intérêt général du territoire, donc de la logique sectorielle à la logique transversale.

Quatre modèles d'inscription de l'ESS dans la régulation territoriale ressortent de cette étude : « modèles-types », ils représentent quatre modalités de gestion de l'activité, de l'emploi et des financements, qui caractérisent certaines activités et certains modes d'organisation plus que d'autres, et s'inscrivent dans des relations institutionnelles qui imposent telle ou telle modalité d'évaluation.

Ainsi,

- la dynamique sectorielle polarisée sur une activité spécialisée renforcée par un processus « d'agglomération » est caractéristique d'une logique de « ressource » au service du territoire ; elle s'inscrit dans une régulation administrative et concurrentielle qui réduit l'évaluation aux résultats quantitatifs ;

- la dynamique intersectorielle autour d'un « public cible » est basée sur la diversification de l'activité par un processus d'enrichissement ou de juxtaposition d'activités ; elle cherche à satisfaire des besoins collectifs, des particuliers, des entreprises ou de la collectivité ; elle s'inscrit dans une régulation plutôt professionnelle, par une injonction contradictoire entre réglementation, concurrence et coopération ;
- la dynamique partenariale est souvent une réponse à cette injonction, dans son versant coopératif et plus politique ; elle suppose une approche globale d'un public ou d'une thématique ; elle génère une mise en commun de moyens, appuyée par un accompagnement institutionnel partiel qui suscite une évaluation des processus ;
- la dynamique transversale renvoie à une approche globale du territoire, dans la diversité de ses composantes. Elle reprend certaines caractéristiques de la dynamique « affinitaire » qui valorise également les apprentissages et le patrimoine collectifs. Mais une médiation institutionnelle active permet le dépassement des freins sectoriels et communautaires pour construire une approche plus globale des représentations et des modes d'action et ainsi solidariser les populations et les organisations du territoire, solidarité évaluée par des études des externalités et de l'impact indirect sur la dynamique d'ensemble.

1. UNE ESS SECTORISEE DANS UN DEVELOPPEMENT LOCAL SEGMENTE

La dynamique sectorielle des organisations d'ESS, encore à l'œuvre aujourd'hui, est héritée du modèle industrialiste du XX^{ème} siècle, encourageant la spécialisation au détriment des structures généralistes, et l'intégration et la concentration verticales (de l'unité locale à la fédération ou à l'association nationales).

A cette origine endogène en milieu urbain (mutualité, équipements de proximité...), la politique d'aménagement du territoire a complété l'organisation coopérative agricole par des implantations exogènes en milieu rural (certains établissements sociaux, des associations de tourisme social, des sanatoriums en zone montagnarde...). Dans le contexte actuel de concurrence exacerbée et de restriction des budgets publics, certaines structures d'ESS prolongent ce mouvement de spécialisation/standardisation par un accroissement de la concentration et une extension du champ géographique des activités. Ainsi, la dynamique sectorielle polarisée sur une activité spécialisée est renforcée par un processus « d'agglomération », qui tend à « déterritorialiser » ces organisations.

1.1 Une logique de spécialisation des activités

L'ESS dite « traditionnelle », constituée de mutuelles, de coopératives et d'établissements sanitaires, sociaux et éducatifs, s'inscrit largement dans ce modèle sectoriel.

Ainsi, en complément de l'offre hospitalière publique, la Fondation des Villages de Santé Hospitalière d'Altitude de la Vallée de l'Arve, la Fondation métallurgique et le groupement mutualiste hospitalier en Isère, se structurent autour de certaines spécialités médicales, dans le cadre d'une politique de rationalisation des soins. C'est aussi le cas des mutuelles de prévoyance, qui, sous la pression des Directives européennes sur les assurances, ont séparé leurs activités de prévoyance des œuvres sanitaires et sociales. De même les établissements sociaux et éducatifs se sont centrés sur leur « métier de base », en laissant à de nouvelles associations les objectifs complémentaires (insertion, santé, logement...).

Dans l'économie concurrentielle, les anciennes coopératives, nées sur des besoins professionnels et locaux spécifiques, en gardent des traces mais le développement de leur activité engendre des relations plus anonymes et distantes.

Les banques coopératives ont été créées sur des champs spécifiques avec lesquels elles gardent des liens étroits : ainsi les caisses locales de Crédit Agricole restent très ancrées sur le territoire rural (exemple de Crest) et continuent à financer la coopération agricole ; dans la Vallée de l'Arve, les Banques Populaires des Alpes offrent des prêts à taux privilégiés aux entreprises de décolletage. A Valence, le Crédit Mutuel reste très liée à la Mutualité de la Drôme alors qu'à Grenoble, le Crédit Coopératif affirme son rôle auprès des acteurs de l'Economie sociale et des PME de la métallurgie (via Somudimec). Ce rôle permet d'accompagner les activités locales. Les banques coopératives gardent donc une certaine forme de spécialisation liée à leur histoire et à celle du territoire. Cependant, elles élargissent fortement leur clientèle d'origine en créant des produits bancaires normalisés et se font de plus en plus concurrence entre elles (ainsi le Crédit Agricole s'implante sur les territoires antérieurement défrichés par le Crédit Mutuel ; chaque groupe bancaire cloisonne « son » tissu associatif bénéficiaire), marginalisant ainsi le rôle de leur sociétariat d'origine.

Les SCOP se positionnent essentiellement sur des logiques professionnelles qui correspondent à la spécialisation du territoire. Dans la Vallée de l'Arve par exemple, la SCOP Comehor issue de malades soignés en sanatorium, participe à l'industrie du décolletage depuis 1957. Elle est fortement investie dans les instances professionnelles et de régulation collectives de ce secteur. Avec un effectif stable d'une cinquantaine de salariés depuis les années soixante, ses recrutements sont essentiellement locaux. A Grenoble, les SCOP d'informatique se sont

développées : c'est le cas de la SCOP Alma depuis les années 1970 ou des nouvelles SCOP de logiciels libres des années 1990.

Du fait de cette spécialisation des activités, on assiste à une technicisation croissante qui se manifeste dans la gestion des activités et la professionnalisation de l'emploi. Dans ce modèle, l'emploi a été traditionnellement consolidé dans le cadre de grands établissements et entreprises. Il s'agit alors d'emplois professionnalisés, technicisés, sur la base d'une division du travail et de la qualification des métiers reconnus dans des conventions collectives de branches. Ainsi, l'ESS a favorisé l'émergence de ressources humaines nouvelles et qualifiées sur les territoires : sur les quatre territoires, l'ESS est plus fortement employeuse d'emplois qualifiés de professions intermédiaires que le reste de l'économie locale.

La logique sectorielle définit des stratégies de croissance de l'activité selon des critères de prix et de quantité. Pour atteindre des seuils d'efficacité et assurer l'accès de leurs produits et services à tous, les OESS doivent accroître leur volume d'activité et leur zone d'influence. En ce sens, les OESS se regroupent, fusionnent une partie de leurs activités et induisent des effets d'agglomération.

1.2 Une logique d'agglomération des organisations

Le fait que l'ESS se structure selon une logique sectorielle a des implications sur les modalités d'organisation. En effet, la logique de spécialisation des organisations autour d'une activité engendre une concurrence entre les structures d'un même secteur d'activité, et rend nécessaire la concentration des organisations. La logique de concentration s'effectue dans le cadre d'une régulation administrative (l'imposition de normes de qualité) et concurrentielle (rapport quantité/prix). Cette concentration permet de faire des économies d'échelle et élargit les zones d'influence des organisations d'ESS.

C'est le cas pour les mutuelles de prévoyance locales qui ont mis en œuvre des stratégies de fusion et de regroupement sur une base géographique interdépartementale (regroupement des mutuelles de la Drôme et de l'Ardèche, regroupement des mutuelles de l'Isère, du Rhône et des deux Savoies).

La concentration du secteur bancaire est à son tour marquée par le regroupement de caisses régionales (fusion en mai 2007 entre la Caisse d'épargne des Alpes et la Caisse d'épargne Rhône-Alpes Lyon donnant naissance à la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes⁸), ou la fusion entre

⁸ Le nouvel ensemble, qui s'étend sur cinq départements (Ain, Isère, Rhône, Savoie et Haute-Savoie), regroupe 3 000 collaborateurs répartis dans 306 agences et douze centres d'affaires. Vingt nouvelles agences devraient voir le jour d'ici trois ans. La CERA devient ainsi la deuxième plus grande caisse régionale du groupe avec deux millions de clients

des banques fédérales (en 2001 fusion de la Banque Populaire Savoisiennne et de la Banque Populaire des Alpes du Sud donnant naissance à la Banque Populaire des Alpes ; en 2006, fusion entre le Crédit Mutuel Dauphiné Vivarais, le Crédit Mutuel Méditerranée et le Crédit Mutuel Bretagne). De la sorte, les organes de gestion (*i.e.* la banque fédérale) sont mis en commun ayant pour conséquence de déplacer les centres de décision au niveau interrégional et d'accroître ainsi le périmètre d'action au détriment de la proximité géographique.

La coopération agricole vit également cette tension entre ancrage local et concurrence de plus en plus internationalisée : ainsi la coopérative Jaillance, célèbre par la fabrication de la clairette de Die, s'interroge sur son implantation excentrée par rapport aux voies de communication donc de commercialisation.

A l'inverse, les mutuelles d'assurance se régionalisent mais leurs agences locales ne se conçoivent que comme des guichets offrant des services, peu impliqués sur le territoire.

Dans l'insertion, les « ensembliers » constituent un type de regroupement de structures qui mutualisent leurs conseils d'administration, leurs locaux, et parfois leurs moyens et les formations. Tel est le cas de la SDAVA sur la zone d'emploi Drôme-Ardèche Centre, d'Ulisse sur la zone de Grenoble, ou d'Union Faucigny Emploi dans la Vallée de l'Arve. Sous un même Conseil d'Administration, la SDAVA regroupe en son sein une ETTI⁹, une EI¹⁰ et une AI¹¹ ; Ulisse regroupe deux associations d'accompagnement social, une AI, une ETTI et une association de services aux personnes ; et Union Faucigny Emploi une AI, une ETTI, un chantier d'insertion et une association de services aux personnes. On observe ainsi une concentration des activités au sein de ces ensembliers, tendant à homogénéiser l'offre d'insertion sur chaque territoire.

Les Scop, telle Alma, ne se délocalisent pas mais leur croissance externe limite l'expansion de la maison mère, en terme d'organisation (par la création de filiales non coopératives) et de territoire (extérieur au territoire d'origine, voire étranger).

Ainsi, cette dynamique de spécialisation-concentration conduit ces organisations d'économie sociale à amoindrir leur rapport au territoire, en détendant les liens de sociétariat d'une part, en élargissant leur territoire d'influence d'autre part.

⁹ Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion

¹⁰ Entreprise d'Insertion

¹¹ Association d'Insertion

1.3 Un développement économique local segmenté

La logique sectorielle alimente ainsi un mode de développement segmenté, cloisonné ; la stricte concentration des stratégies des organisations d'ESS sur leurs activités limite l'émergence d'une réflexion sur le rapport au territoire. La zone d'emploi Drôme – Ardèche Centre nous paraît caractéristique de ce développement par secteur, par poches segmentées.

Ainsi sur cette zone d'emploi, les banques coopératives représentent 75,5% de l'offre bancaire locale en nombre d'implantations, mais, si elles drainent l'épargne locale, elles ne valorisent pas spécialement le financement des activités locales, hormis certaines actions de solidarité (comme le financement du nouvel hangar de la Banque Alimentaire, ou le subventionnement de festivals locaux, etc.). Elles ne se positionnent pas délibérément comme des structures de financement du développement local.

De son côté, l'insertion s'oriente vers la sous-traitance pour les entreprises du territoire, sans lien avec les autres acteurs d'ESS. Ainsi, le but de la SDAVA est d'augmenter le nombre d'entreprises clientes. Sa stratégie pour accroître son activité et défendre une image de marque basée sur la qualité du travail comme dans une « *vraie entreprise* », l'a conduite à se démarquer des autres SIAE du territoire, en interrompant le travail en réseau.

Sur ce territoire, l'ESS de la culture est également fortement cloisonnée. Ainsi la SCOP Le Navire, spécialisée dans la gestion de salles de cinéma, a pour vocation de multiplier les salles ouvertes au public, selon une logique purement culturelle, sans lien avec les autres acteurs de l'économie sociale.

Sur cette zone d'emploi, la médiation institutionnelle est quasiment absente, comme l'atteste l'échec du Comité de Bassin d'Emploi Drôme – Ardèche Centre à se positionner comme animateur à partir du diagnostic quantitatif et sectoriel de l'ESS sur son territoire (le Grand Valentinois).

A Barcelone de même, alors que les coopératives sont nombreuses dans la production et la consommation, elles restent structurées par activité et statut ; les associations et fondations, dont l'action économique est plus récente, commencent à peine à s'organiser de façon sectorielle spécifique. En effet, la Municipalité les invite à participer à des « conseils » avec tous les acteurs de leur champ (ainsi, le conseil de la jeunesse). L'action sociale (à travers la Taula constituée en 2003) et l'insertion (dans l'association intersectorielle des recycleries et entreprises d'insertion) sont les premiers champs à se structurer pour se faire reconnaître dans leurs spécificités. Par contre, aucune structuration horizontale n'est envisagée au niveau de la Communauté Catalane, alors qu'il en existe dans d'autres Communautés régionales.

Ainsi, dans cette logique de spécialisation – concentration, c’est le poids des organisations d’ESS qui est valorisé : le rôle essentiel de l’ESS est de mobiliser et d’activer les ressources sur le territoire (en terme d’inputs/outputs), de les organiser et de les élargir pour accroître l’attractivité du territoire. Elle s’inscrit dans le modèle ancien de développement local, basé sur les effets d’entraînement représentés dans la « matrice industrielle ». Dans ce modèle, les modes d’évaluation sont quantitatifs et normés, notamment par des modalités de certification (dont le but est d’accroître l’information des clients – usagers sur la qualité).

Une telle logique de spécialisation – concentration, telle qu’elle est analysée par Claude Vienney (1980), ouvre la voie au « retournement » des organisations : la dynamique de l’activité prend le pas sur la satisfaction des besoins, la gestion de l’entreprise domine la mobilisation de l’association, la concurrence se substitue à l’autonomie, au risque de fragiliser les structures à moyen terme, par la perte de leurs spécificités, de leur ancrage territorial et donc de leur sociétariat. En réaction, une insertion locale plus endogène et centrée sur une approche plus large des besoins, pousse les organisations d’ESS à dépasser leur spécialisation par la diversification de leurs activités, soit en interne soit en externe.

2. UNE ESS INTERCONNECTEE ACCOMPAGNANT UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE SPECIALISE

Dans la perspective d’une présence plus globale, des organisations d’ESS cherchent à élargir et diversifier leur offre de services, sur la base de la multi-activité. Ces organisations enrichissent leurs activités internes pour prendre en compte soit différents besoins soit différents publics, ou diversifient leurs liens avec des structures voisines. Ainsi, le territoire s’enrichit de la complémentarité des acteurs locaux pour approfondir son mode de développement économique ou social.

2.1 Une diversification des activités

Ainsi dans l’action sociale, la prise en compte plus large des publics peut conduire des associations gestionnaires d’établissements à opter pour une logique de services plus diversifiés, en interne comme en externe. C’est le cas pour le CODASE à Grenoble, qui pour mieux suivre les jeunes en difficultés, a élargi son rôle éducatif, afin de pouvoir prendre en compte les difficultés dans toute leur complexité que rencontrent les jeunes, en termes de logement, de travail, etc. Du fait de l’évolution des mentalités et de la volonté des professionnels du handicap de promouvoir une prise en charge plus large des personnes handicapées, les associations du secteur du handicap cherchent à ouvrir la notion d’intégration au milieu ouvert. Dans ce sens, l’AFIPAEIM de Grenoble, met en place des partenariats avec

des établissements scolaires ordinaires : repas d'enfants handicapés d'IME pris dans les cantines d'écoles et de collèges, ouverture d'une classe pour des enfants autistes dans un collège....

Plusieurs organisations des secteurs sportif et touristique appliquent également l'intersectorialité dans leur offre de services. Dans la Vallée de l'Arve par exemple, des organisations de tourisme comme l'Auberge de jeunesse de Chamonix essaient de lutter contre la banalisation des activités de tourisme, en proposant des activités nouvelles : des activités sportives sécurisées et respectueuses de l'environnement et des savoir-faire locaux, mais aussi des activités visant à la découverte et la promotion des ressources locales, des modes d'hébergement qui continuent de proposer des lieux de vie collectifs. Autre exemple, l'Association Logement Accueil et Promotion de la Vallée de l'Arve s'est structurée autour d'un travail intersectoriel sur des migrants et des saisonniers. Les activités centrées autour de ces publics sont variées : information et orientation des étrangers, logement, insertion socioprofessionnelle, animation, et activités autour des gens du voyage, en lien avec les secteurs de la santé, de l'information et de l'éducation.

Certaines structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), étant des lieux de retour à l'emploi dans divers secteurs, sont par conséquent contraintes de travailler continuellement avec d'autres organisations d'ESS. L'intersectorialité peut ainsi concerner l'insertion et la culture (Les Ateliers Marianne à Grenoble), l'insertion et l'environnement (Le Champ des Cimes dans la Vallée de l'Arve), ou l'insertion et les services aux personnes (Adam's à Grenoble).

Pour maintenir une offre de services bancaires de proximité dans les zones rurales où la fréquentation est fortement saisonnière, le Crédit Agricole associe un commerçant local dans la création d'un « point vert » qui assure un service bancaire de proximité dans un commerce multiservices. La Caisse de Crest-Die a développé ainsi 11 « Points verts » dans des communes environnantes.

Ainsi, ces différents exemples attestent de la diversification des services et/ou des produits offerts que permet l'intersectorialité. La diversification peut être internalisée, sur la base d'une juxtaposition d'activités, menant les organisations d'ESS à offrir des « paniers de services ». La diversification peut aussi être externalisée, sur la base d'un travail commun avec d'autres structures, pour des projets ou des activités précis.

2.2 L'organisation intersectorielle de l'ESS

L'intersectorialité interne s'effectue selon une logique de regroupement, sur la base d'une mise en commun d'activités distinctes relation les unes avec les autres. Le CODASE, pour allier social et culture, a recruté un artiste, pour travailler auprès des jeunes. Ce recrutement a été vecteur de tensions, dans un environnement très normé tel que les établissements sociaux, des rivalités avec les autres professions sont apparues, révélant la force des identités professionnelles. Parallèlement à la stratégie de fusion des mutuelles de prévoyance, les unions mutualistes départementales s'investissent dans des projets intersectoriaux, pour renforcer leur rôle dans l'action sociale locale. Par exemple, l'UDMI (devenue Mutualité Française de l'Isère) projette de créer un groupement social et médico-social, afin de pouvoir lier la gestion interne de l'insertion avec le secteur des maisons de retraite.

L'intersectorialité externe implique le passage aux services, au milieu « ordinaire » ou « ouvert » dans une relation d'alliance plutôt que de sous-traitance. Par exemple, l'ADAPEI de la Drôme s'allie à des structures d'insertion pour encourager l'intégration des personnes handicapées. Dans la Vallée de l'Arve, pour répondre au mieux aux besoins du territoire, caractérisés par des difficultés de recrutement dans tous les secteurs, des difficultés de logement et l'importance du tourisme pour le développement économique local et l'attractivité du territoire, les organisations d'ESS sont conduites à multiplier les relations externes pour couvrir plusieurs problématiques simultanément. C'est ainsi que le chantier d'insertion Alvéole est en lien continu avec les structures spécialisées autour du logement, pour lutter contre l'isolement des personnes en insertion. L'Union Faucigny Emploi travaille avec le Foyer de Jeunes Travailleurs, à la fois pour des hébergements d'urgence, mais aussi pour des hébergements temporaires, des salariés venant effectuer des missions dans la Vallée de l'Arve. Enfin, l'Auberge de jeunesse qui au départ était spécialisée dans l'accueil de touristes a dédié des logements pour les travailleurs saisonniers.

Une même organisation peut être le lieu d'un regroupement d'emplois autour d'une pluri-activité. Ainsi, au sein des CAE comme Solstice dans la Vallée de la Drôme, on assiste à un regroupement de plusieurs entrepreneurs – salariés, sur la base d'une mutualisation des tâches administratives, des locaux et de l'accompagnement.

2.3 Un mode de développement intersectoriel

Le territoire qui correspond le mieux à ce mode de développement intersectoriel est la Vallée de l'Arve. L'intersectorialité y est répandue, dans un souci de participer au développement économique du territoire, en orientant le « capital social et financier » vers les acteurs

économiques du territoire, sur la base d'une dissociation entre activités sociales, financières et économiques. L'ESS intervenant sur l'insertion, le logement et le crédit, sont en relation avec les entreprises de la Vallée, moteurs du développement économique. L'ESS du tourisme et du sport s'adapte au contexte de haute montagne. Sur ce territoire, les médiations institutionnelles existent, mais restent spécifiques : c'est le cas de la Commission Locale d'Insertion. En revanche, des partenariats plus globaux ont du mal à se mettre en place, comme l'atteste l'échec des plateformes de financement : l'intersectorialité ne cède pas la place à une logique réellement partenariale.

Ainsi, les initiatives privées, qui font émerger des pratiques intersectorielles, ne sont que partiellement relayées par des instances publiques. Elles sont favorisées par une régulation professionnelle, au sens d'une construction de relations entre organisations et entreprises à partir d'une vision de filières (décolletage, tourisme). Dans ce modèle, l'évaluation s'effectue en terme de parcours, insistant sur les résultats autant que sur les processus. Mais il s'agit de parcours cloisonnés en fonction des publics concernés : l'intersectorialité ne permet donc pas systématiquement le dépassement d'une juxtaposition vers une réelle intégration territoriale.

3. UNE ESS PARTENARIALE REACTIVE AUX MUTATIONS DU DEVELOPPEMENT LOCAL

L'intégration dans une approche globale d'activités auparavant distinctes conduit des organisations d'ESS à mettre en place une logique de structuration partenariale. Cette logique implique la construction d'une relation nouvelle, qui se concrétise dans la mutualisation de ressources financières, humaines ou matérielles. Elle s'accompagne d'un élargissement du cercle des parties prenantes par l'introduction de partenaires extérieurs publics (collectivités territoriales) ou privés (autres organisations) incitant un accompagnement institutionnel partiel. La conception et la formalisation d'un outil partenarial permettent une certaine réactivité face aux transformations du mode de développement.

3.1 Une approche globale par publics ou par thématiques

La logique partenariale implique une approche globale de l'activité soit par publics (les SDF, les mal logés) soit par thématique (la consommation équitable, l'environnement, la création d'activité). A Grenoble, des associations caritatives, de cadre de vie et d'action sociale se sont regroupées autour de trois activités (observatoire sur le logement, interpellation et sensibilisation des acteurs locaux, et production et gestion d'habitats pour personnes en difficultés) afin de répondre aux problématiques de logement dans leur globalité. La thématique de la consommation équitable regroupe des associations de commerce équitable (Artisans du Monde, le Souffle d'Inde), des associations d'action sociale (le Fournil, Le

Secours Catholique) et des producteurs agricoles biologiques et locaux dans la gestion d'une épicerie éthique, sociale et solidaire. Le soutien à la création d'activité associe un accompagnement financier et social à destination des porteurs de projets individuels ou collectifs, grâce à des plateformes qui offrent un financement mutualisé¹² entre des acteurs locaux (banques, associations d'accompagnement et collectivités territoriales).

Ainsi, la logique partenariale combine à la fois des problématiques globales et de proximité. Elle s'articule autour d'activités récentes (le logement, la consommation équitable, l'accompagnement socio-financier) qui favorisent une relative autonomisation des personnes. Ces activités s'adressent à des catégories sociales émergentes (les « mal logés », les « porteurs de projets », etc.) non couverts par les dispositifs classiques des politiques publiques. De la sorte, l'activité se déplace d'une logique de secteur à celle de réseau, d'une gestion concurrentielle à une gestion collective (de l'activité comme de la main d'œuvre), et du cloisonnement de l'épargne à sa mutualisation.

3.2 La formalisation des partenariats dans des structures mutualisées

Ce type de pratiques partenariales s'organise dans la durée autour de la création d'un outil de mutualisation qui peut se constituer sous plusieurs formes : le réseau, la plate forme d'activités ou de services, le groupement, l'union d'économie sociale (UES) ou la SCIC¹³.

Le réseau organise le partage d'information et la connaissance mutuelle des organisations membres en vue de faciliter la coopération. Il peut être structuré (réseau pour le soutien des personnes SDF à Grenoble), ou moins formel (Réseau de soutien aux personnes sans papiers). Pilotés par la FRAPNA¹⁴, trois réseaux sur l'agglomération grenobloise (Réseau Education Nature et environnement, Réseau Patrimoine Naturel et Réseau Eco-Veille) animent une action de veille écologique et des actions de sensibilisation sur la base de partenariats décentralisés. Le « réseau SDF » s'organise autour du partage de l'information, la reconnaissance institutionnelle, la construction d'un nouveau référentiel et l'interpellation des pouvoirs publics sur le public.

La plate forme de services ou de financement facilite la coordination d'une fonction (accueil téléphonique, communication, accompagnement, services généraux) par plusieurs partenaires, soit au sein d'une organisation existante, soit en créant une nouvelle organisation (Plate forme Vivial, Plate forme de financement du réseau FIR). Sur le territoire de Grenoble, la MCAE¹⁵,

¹² il s'agit d'un fonds commun de ressources en vue de prêter à taux d'intérêt zéro aux créateurs d'activité de TPE

¹³ S.C.I.C : société coopérative d'intérêt collectif

¹⁴ F.R.A.P.N.A : Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature

¹⁵ Métro Création d'Activités Economiques

à l'initiative de la communauté de Communes de l'agglomération grenobloise, présente la spécificité de regrouper une plate forme de financement pour la création d'activité (PFIL¹⁶ du réseau France Initiative) et des outils de financement spécifiques aux OESS (fonds territorial France Active).

Le groupement d'employeur entérine une gestion partagée des emplois par la création d'une entité juridique distincte des partenaires, qui complète et coordonne des temps de travail et de la formation. Ainsi, les groupements d'employeurs sont divers, portent sur différentes activités, mais ont comme ambition commune de sécuriser l'emploi, en évitant notamment les temps trop partiels et les emplois trop émiettés. Par exemple le GEIQ¹⁷ Propreté de Grenoble, a une double fonction de qualification et de constitution de temps pleins pour les salariés de la propreté, secteur proposant en général exclusivement de l'emploi très partiel ; le GE ACCES a pour ambition d'améliorer le temps de travail des femmes pour les emplois administratifs et comptables dans les associations et les comités d'entreprises, qui n'ont souvent pas les moyens d'employer des personnels à temps plein. La logique partenariale, dans le cadre des groupements d'employeurs est importante et se manifeste dans la responsabilité solidaire en cas de difficultés (financières, judiciaires, etc.) du groupement.

L'Union d'Economie Sociale permet aux associations, coopératives et mutuelles de monter des projets communs fortement capitalistiques ; elles sont principalement mobilisées dans le secteur du logement (Les Services pour l'Habitat à Grenoble, Habitat et Humanisme à Valence) et du tourisme social (L'Epervière à Valence).

La SCIC associe l'ensemble des parties prenantes (salariés, usagers, bénévoles, collectivités territoriales) à une activité économique. Par exemple, la SCIC Soligren regroupe les parties prenantes en quatre collèges (associations, salariés, collectivités territoriales et consommateurs) qui participent collectivement à la gestion d'un lieu de vente et d'information commun. Fortement accompagnée par les collectivités territoriales, la SCIC essaie de dépasser la logique sectorielle de chaque structure adhérente pour élaborer une logique partenariale : elle montre que la création d'un lieu commun, renforçant la proximité géographique, est une condition nécessaire mais non suffisante à la démarche coopérative.

3.3 Un développement réactif aux transformations des besoins socio-économiques du territoire

Le passage de la logique intersectorielle u à une logique partenariale s'appuie sur des représentations communes propres à un milieu ou à des organisations. Dans cette démarche,

¹⁶ PFIL : Plate forme d'initiatives locales

¹⁷ Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification

des acteurs nouveaux (collectivités territoriales, associations entre privé et public) suscitent (commande, appels d'offres, dispositifs publics) ou accompagnent financièrement et techniquement le travail partenarial, et favorisent ainsi sa structuration. En créant des espaces collectifs et en mobilisant les acteurs sur des problématiques socio-économiques partagées, ces partenariats permettent de dépasser l'intérêt individuel de chaque structure pour élaborer un intérêt plus collectif.

Comme nous l'avons vu à Grenoble, qui a opéré une rapide transition d'un modèle de grande industrie aux PME de haute technologie, la rencontre des acteurs du territoire (organisations d'ESS, collectivités territoriales, usagers, groupes de soutien) a facilité l'émergence de nombreux collectifs proposant des innovations socio-économiques. Ces solutions mobilisent la dimension géographique et organisationnelle de la proximité entre les organisations d'ESS dans une dynamique adaptative aux besoins socio-économiques du territoire.

Mais ce processus partenarial n'a pas atteint une dimension territoriale transversale. A l'initiative de la Chambre Régionale de l'ESS et sous l'égide des administrateurs mutualistes, un comité territorial a été expérimenté sans succès. Malgré les expériences de mutualisation, il existe encore des cloisonnements entre les différents collectifs, non résolus par l'intervention de collectivités territoriales qui effectuent une médiation partielle en fonction de leurs compétences. De ce fait, le comité de pilotage de la Métro exclut l'action sociale, domaine réservé du Conseil Général ; le groupe de travail de la Ville privilégie les groupes innovants dans la consommation citoyenne ainsi que la culture au détriment d'acteurs plus « économiques », moins engagés politiquement.

La régulation territoriale peut être qualifiée de « politico-coopérative » dans le sens où elle est suscitée par les pouvoirs publics locaux et relayés par des collectifs d'organisations locales. Néanmoins, la médiation institutionnelle est éclatée entre plusieurs acteurs publics, la Métro et la ville de Grenoble, qui ont des représentations différentes du rôle de l'ESS sur le territoire, soit autour des initiatives sociales et citoyennes, soit vers la solidarisation (foncière, commerciale ou financière) des acteurs économiques. Ainsi, certaines organisations d'ESS sont parties prenantes des décisions (comité de pilotage), mais elles ne représentent que leurs propres réseaux.

L'évaluation se base sur le processus de réponses collectives sur le montage d'activités par des partenariats, au risque que les coopérations restent ponctuelles, limitées¹⁸ et superficielles.

¹⁸ Ainsi, le site interactif Alpesolidaires n'a pas réussi à mobiliser suffisamment les acteurs locaux, et pour bénéficier de financements du Conseil Régional, a dû changer d'échelon territorial.

De façon balbutiante néanmoins, se construisent les prémisses d'une expression collective de l'ESS sur le développement local.

4. UNE ESS MILITANTE A LA RECHERCHE D'UN MODE DE DEVELOPPEMENT TRANSVERSAL

La logique de structuration transversale nécessite en effet une reconnaissance de l'identité du territoire comme vecteur de cohérence de l'action. Il s'agit de dépasser les freins sectoriels et communautaires pour faire émerger une approche d'intérêt général à partir d'intérêts collectifs. Au-delà des références aux publics ou aux activités, l'action concertée est orientée vers l'approche du territoire.

4.1 La solidarisation des activités et des populations

La prise en charge des besoins des populations sur un territoire précis implique une gestion transversale des ressources. En termes d'activités, l'Association Dioise d'Entraide Sociale (ADES) offre des services à la personne à la fois pour les personnes âgées et handicapées à caractère social, et pour les nouveaux résidents qui ont une aisance financière plus importante, en adaptant ses tarifs selon les quotients familiaux. Initiée par la Confédération Paysanne, l'association AIDER s'est constituée autour des problématiques de l'emploi et du secteur agricole : création d'un GEIQ dans les Baronnies, étude-action pour la re-dynamisation des marchés sur deux communes (Piégros et Luc-en-Diois). Puis ses activités se sont développées autour d'actions de développement local rural. Ainsi, l'association AIDER travaille sur une expérimentation de logement temporaire et partagé entre des personnes âgées seules et des nouveaux résidents, logement en contrepartie de petits services (arrosage, promenade du chien, etc) et d'une participation financière minime. AIDER assure aujourd'hui la gestion d'une plate-forme d'information sur les questions de logement dans le département (le Relais hébergement inter-génération). L'association développe une expertise dans l'élaboration de réponses collectives et adaptées. L'association maille des financements publics aux niveaux local (CCVD), régional (Conseil Régional) et européen (Fonds EQUAL), tout en associant les acteurs locaux qui gèrent activement l'association. De même, la Compagnie Transe Express développe des projets artistiques de renommée internationale et conçoit sa présence dans le Val de Drôme comme une base d'implantation et de création. Cette base d'implantation se matérialise par un lieu, la « Gare aux Coulisses » et par des actions de médiation culturelle avec les acteurs locaux, et entre des artistes non résidents et le territoire. La Maison de la Chèvre a été créée à la suite d'un festival sur la transhumance qui combinait la spécificité agricole locale (élevage de chèvres) et les ressources du territoire (son patrimoine culturel et immobilier).

Ces structures favorisent à la fois la solidarisation des publics (entre résidents permanents et résidents non permanents, entre personnes âgées et nouveaux arrivants), et la solidarisation des activités (combinaison culture/agriculture) et des modes de financements (locaux et internationaux). D'autres structures favorisent la solidarisation des nouveaux emplois créés.

On voit ainsi que le territoire influe sur la manière de gérer l'emploi et d'imaginer de nouvelles combinaisons : les exemples précédents issus de l'agriculture, de la culture et des CAE croisent tous travail indépendant et salariat ; la couveuse d'activité Solstice associe la tradition du travail indépendant, très forte sur le territoire, et des caractéristiques du statut salarial (protection, travail collectif, etc.).

D'une manière plus générale, on voit apparaître de nouvelles configurations du travail (travail indépendant – salariat, travail intermittent – salariat, professionnels – militants, etc.), qui interrogent la fonction employeur sur les territoires, pour compléter les réglementations du travail existantes, globales (code du travail) et sectorielles (conventions collectives, accords de branche), et faire reconnaître la spécificité du travail dans l'ESS, au-delà de la seule représentativité aux élections prud'homales autour de l'USGERES.

L'analyse des activités des OESS à Berlin présente de fortes similitudes avec celles de la Vallée de la Drôme : reconnaissance d'une identité locale forte, importance du levier culturel dans la structuration des activités des OESS, solidarisation entre professions intermédiaires et travailleurs précaires des quartiers populaires, et accompagnement de la transversalité en milieu urbain et rural (services et insertion).

4.2 Des organisations intermédiaires pour le développement local

Cette transversalité nécessite l'intervention d'organisations intermédiaires. Dans la Vallée de la Drôme, plusieurs diagnostics, commandités par des instances publiques (DDASS, Préfecture, conseil Général, etc.), ont conclu sur l'importance de construire une réponse locale pour conserver les ressources et les activités économiques existantes, et activer les ressources potentielles (arrivée de nouvelles populations). Ces conclusions aboutissent à la création de structures transversales, à la fois sur Die (Espace Social et Culturel de Die et du Diois) et sur Crest (Association AIDER).

L'Espace Social et Culturel de Die et du Diois (ESCDD) est une association ancienne, originellement rattachée à la Fédération des MJC. Son projet fédérateur s'est modifié en 1996 suite à une démarche participative entre les élus et les habitants, soutenue par le Conseil Général et la DDASS, en vue de promouvoir le développement social local (programme « Nouvelles Familles Nouvel Habitat »). Son rôle d'animateur socioculturel a ainsi évolué

vers celui d'animateur socioéconomique : soutien aux initiatives locales, accompagnement des projets locaux et du développement du territoire (sur la base de la tradition locale d'artisanat et de travail indépendant), médiation entre les élus et les habitants, services de mutualisation pour les associations locales. Cette évolution s'est institutionnalisée avec l'agrément « Centre social », qui a remplacé celui de MJC en 2003. L'expertise territoriale et le rôle de médiation de l'ESCDD sont aujourd'hui reconnus par les acteurs locaux (habitants, associations locales, élus et professionnels) et les acteurs extérieurs (CAF, Conseil Général). Les méthodes de travail de la structure, proches de celles de l'éducation populaire, et sa connaissance fine des problématiques sociopolitiques et socioéconomiques du territoire, légitiment l'association et lui permettent de mettre en action une logique de transversalité.

Sur le territoire de Crest, l'association AIDER est fortement implantée et elle connaît tous les acteurs ; elle associe des organisations dont elle est partie prenante (réseaux) et qui ont des méthodes de travail proches ; elle favorise la rencontre entre les besoins du territoire et les dispositifs publics.

En mobilisant la triple dimension géographique, organisationnelle et institutionnelle de la proximité, ces organisations ont toutes un rôle d'animation territoriale ; elles participent à l'activation et à la valorisation des ressources territoriales, ainsi qu'aux réflexions sur la nature du développement local en fonction de ses caractéristiques socioéconomiques et sociopolitiques.

Ainsi, la logique transversale nécessite l'entretien de liens forts avec le territoire. L'ESS dans sa dimension transversale n'est plus uniquement localisée sur un territoire, mais réellement territorialisée.

4.3 Un mode de développement multidimensionnel

La logique transversale a tendance à consolider une identité territoriale forte qui ancre les organisations d'ESS, même lorsqu'elles s'alimentent de ressources extérieures : solde migratoire, financements régionaux, internationaux, etc. En raison de sa configuration géographique et de ses caractéristiques socioéconomiques, le territoire de la Vallée de la Drôme a peu de ressources propres (peu d'industrie, peu de ressources naturelles, population locale vieillissante). Les organisations d'ESS de grande ampleur (établissements d'action sociale, établissements mutualistes de santé, Crédit Agricole, etc.) y sont relativement bien implantées pour des raisons historiques, mais elles ne sont guère associées aux initiatives transversales.

Toutefois, le territoire a une image dynamique et militante qui attire de nouvelles populations, soit néo-rurales (jeunes, familles), soit semi-résidentes (retraités), pour la qualité de son climat et de son environnement.

Face aux risques de déclin du territoire, les acteurs locaux sont incités à travailler ensemble pour apporter des réponses aux problématiques territoriales, en mobilisant les ressources existantes, en sommeil ou extérieures. L'enjeu est donc de construire un nouveau mode de développement autour de la qualité de la vie, au risque d'exclure du modèle les organisations d'ESS plus anciennes et de grande ampleur, qui gardent un rapport sectoriel au territoire.

La logique transversale encourage les nouvelles organisations à se structurer en fonction du territoire et à mobiliser les ressources disponibles, non seulement par des pratiques de mutualisation, mais aussi par la construction d'un modèle commun de l'ESS (débat politiques lors de forums sur des thématiques communes : le territoire, la démocratie, l'argent, etc.). Elles sont en cela soutenues par la communauté de communes du Val de Drôme (CCVD), qui anime et soutient cette mobilisation.

A Berlin également, où un fort renouveau militant s'exprime depuis les années quatre-vingt-dix, le mouvement alternatif à l'origine de coopératives communautaires de quartiers, s'allie avec différents mouvements associatifs et coopératifs. Des négociations sont amorcées avec le Sénat pour promouvoir un développement solidaire à partir de l'ESS.

Ces deux territoires sont membres du Réseau Européen des Villes et des Régions de l'Economie Sociale (REVES), qui favorise les échanges et la dimension internationale. Sur ces deux territoires, il s'agit d'une régulation militante qui propose des solutions économiques et politiques concertées.

Des médiations actives sont nécessaires pour dépasser les risques, soit de dualisation entre anciennes et nouvelles organisations, soit de repli communautaire, voire de marginalisation, autour de valeurs et de groupes très militants.

Dans ce développement multidimensionnel (économique, culturel, social et politique) qui privilégie la qualité de la vie professionnelle et quotidienne à la logique de croissance, c'est en termes d'impacts et d'utilité sociale que l'évaluation est la plus pertinente.

CONCLUSION

L'économie sociale et solidaire est de plus en plus reconnue comme « acteur collectif » du développement local. Les Chambres régionales de l'économie sociale (et solidaire) sont considérées comme des partenaires des Conseils Régionaux pour promouvoir des entreprises

territorialisées (notamment en terme de création et de transmission)¹⁹. Au niveau infra-régional que sont les zones d'emploi, cette reconnaissance est inégale et partielle : dissociée entre acteurs économiques (ressources) et acteurs sociaux (cohésion) ; acteurs socio-économiques au service d'un développement économique pré-établi ; acteurs socio-politiques alimentant l'innovation sociale et la citoyenneté démocratique ; acteurs de la solidarisation socio-économique du territoire..., les représentations sont multiples et engendrent une appréhension plus ou moins cloisonnée de l'ESS.

Chacune des zones d'emploi étudiées peut être caractérisée par une des dynamiques d'insertion territoriale de l'ESS : Valence et Barcelone par la dynamique sectorielle qui accroît les ressources du territoire ; la Vallée de l'Arve par la dynamique intersectorielle qui accompagne la croissance économique ; Grenoble par la dynamique partenariale qui permet l'adaptation aux mutations technologiques ; la Vallée de la Drôme et Berlin par la dynamique transversale qui participe à la recherche d'un nouveau mode de développement.

Néanmoins, on ne peut pas en déduire un processus linéaire d'inscription de l'ESS dans la régulation territoriale : elle est traversée de tendances parfois contradictoires (tension entre concurrence et coopération dans les services aux personnes ; entre proximité et concentration dans l'action sociale...) ; les évolutions sont inachevées (quel est le niveau territorial pertinent pour le parcours de soin mutualiste ?) ; et son avenir est lié aux incertitudes du développement local (quelle incidence de l'introduction des fonds de pension dans le capital des entreprises de décolletage ?).

Cependant, l'affirmation de l'économie sociale et solidaire comme acteur collectif du territoire, et non comme somme d'acteurs segmentés, passe par des médiations institutionnelles transversales : les médiations spécifiques et partielles renforcent le cloisonnement des organisations qui se positionnent alors en situation de dépendance ou de sous-traitance par rapport à leurs interlocuteurs publics. Paradoxalement, la réelle autonomisation de leur capacité d'expression collective sur le mode de développement local nécessite une intermédiation entre l'intérêt collectif défendu par chaque organisation et l'intérêt général que peut promouvoir l'ESS dans son ensemble.

¹⁹ Manifeste des Régions pour une économie sociale et solidaire. Pour une économie respectueuse des personnes, des territoires et de l'environnement. ARF, 18/02/2008.

ENCADRE METHODOLOGIQUE

Sur l'analyse statistique : en croisant statut et secteur d'activité, par zone d'emploi, les statistiques de l'INSEE permettent une analyse comparative (avec les autres formes d'entreprises) et longitudinale. Néanmoins, elles ne permettent pas une analyse assez fine concernant 1) les territoires : les zones d'influence de l'ESS ne recouvrent pas les zones d'emploi, surtout en territoires ruraux où les identités locales restent fortes ; 2) les activités dont la nomenclature ne rend pas compte des logiques intersectorielles et transversales nouvelles : insertion, développement local, environnement... ; 3) le travail : par absence de la comptabilisation du bénévolat, la non distinction entre temps partiel subi et choisi....

Sur l'analyse qualitative : dans l'impossibilité d'établir un échantillon représentatif, faute d'une vision globale de la réalité de chaque zone, celle-ci a cherché à couvrir à la fois les secteurs les plus traditionnels (action sociale, santé, mutualité, coopération) et nouveaux (culture, insertion, logement, environnement, associations ...) au risque de surévaluer ou de sous évaluer certaines caractéristiques et évolutions locales.

Un séminaire de confrontation des conclusions avec les acteurs de terrain et des élus locaux a essayé de corriger ces biais. Mais ce travail montre la nécessité de constituer des recensements relativement exhaustifs des structures d'ESS, au-delà de la mesure de son poids global, afin de dépasser les études monographiques et pouvoir établir de réels « profils » de l'ESS territoriale.

Enfin, l'analyse des différents modèles d'inscription dans la régulation territoriale nous a conduit à mettre en évidence la cohérence entre certaines logiques d'activité, les modalités de gestion du travail, des financements et d'organisation structurelle les renforçant, et leur inscription dans des rapports institutionnels constituant le mode de régulation dominant imposant certaines modalités d'évaluation.

BIBLIOGRAPHIE

BELLET M., COLLETIS G. & LUNG Y. (eds), 1993, « Economie de proximités », numéro spécial de la *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n°3

DEMOUSTIER D. (2001), *L'économie sociale et solidaire*, Syros, La découverte, Paris.

DEMOUSTIER D. (2004) (dir.), «L'économie sociale et le développement local », Cahiers de la RECMA n° 4, 2004

DEMOUSTIER D. (2007), « Economie sociale et solidaire et développement local », in *Les Dynamiques de l'Economie sociale et solidaire*, La Découverte, 2007

DUPUY C. & BURMEISTER A. (2003), *Entreprises et territoires : les nouveaux enjeux de la proximité*, les études de la Documentation Française, Paris.

ESEAC (2005-2006), L'Economie sociale et solidaire dans les mutations socio-économiques urbaines, rapport pour la DIIIESES.

ESEAC (2007-2008), Economie sociale et solidaire et régulations territoriales, rapport pour la DIIIESES.

GILLY J.P., TORRE A. (2003), *Dynamiques de proximités*, l'Harmattan, Paris.

ITÇAINA X., PALARD J., SEGAS S. (dir.) (2007), *Régimes territoriaux et développement économique*, Rennes, PU Rennes.

PECQUEUR B. & GUMUCHIAN H. (2005), *La ressource territoriale*, L'Harmattan

PECQUEUR B. & ZIMMERMANN J.B., (2004) (dir.), *Economies de proximités*, Hermès Sciences, Lavoisier, Paris.

PECQUEUR B., (2002), *Le développement local*, Syros, Paris.

RALLET A. (2002), *l'Economie de proximités: propos d'étape*, Etudes & Recherches, La Documentation Française

RALLET A. & TORRE A. (2004), « Proximité et localisation », *Economie rurale*, n°280, mars-avril, pp 25-41

VIENNEY C. (1980), *Socio-économie des organisations coopératives*, Paris, CIEM

VIENNEY C. (1994), *L'économie sociale*, Repères, La Découverte, Paris